

AFGHANISTAN



Environnement opérationnel

Contexte

La mise en œuvre du programme de reconstruction et de développement du Gouvernement afghan est toujours contrariée par des défis politiques et sécuritaires. Le HCR travaille dans un environnement opérationnel où la protection des civils pose un problème majeur mais où la vie et le progrès sont avant tout menacés par l'extrême pauvreté. La capacité d'absorption du pays a atteint ses limites et dans ces conditions, il est toujours plus difficile d'assurer la viabilité des rapatriements et de la réintégration. Certains progrès devraient être accomplis en matière de

réintégration et le HCR continuera à jouer un rôle important dans ce domaine ; cependant, il en faudra beaucoup plus pour inverser les tendances actuelles. Le Haut Commissariat invitera par ailleurs les Gouvernements de l'Afghanistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran à traiter les questions en rapport avec la gestion des migrations dans la sous-région.

Besoins

Le retour de plus de 5 millions de réfugiés afghans depuis 2002 a fait augmenter de plus de 20 pour cent la population afghane estimée. Dans les régions où les retours ont été les plus nombreux, jusqu'à un individu sur trois est un rapatrié. Si la reconstruction et le

Chiffres prévisionnels pour l'Afghanistan

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Pays divers	20	20	20	20
Demandeurs d'asile	Pays divers	80	80	80	80
Réfugiés rapatriés	Afghanistan	165 000	165 000	165 000	165 000
Déplacés internes	Afghanistan	400 000	300 000	400 000	400 000
Déplacés de retour	Afghanistan	15 000	15 000	10 000	10 000
Total		580 100	480 100	575 100	575 100

développement ont progressé, la sécurité continue de poser un problème considérable.

Les rapatriés indiquent qu'ils ont principalement besoin de logements, de terres et d'un soutien pour assurer leur subsistance. L'accès des rapatriés à la terre et à certains droits est entravé par les défaillances du système judiciaire. Le HCR évalue les besoins dans l'ensemble du pays en réalisant des enquêtes annuelles sur le terrain (dans les zones accessibles) et en menant des activités de suivi utilisant des évaluations participatives et intégrant les critères d'âge, de genre et de diversité.

L'allocation en espèces attribuée aux rapatriés sert à satisfaire des besoins vitaux, concernant par exemple le transport et l'alimentation, dans les premiers mois qui suivent le retour. En 2011, le HCR réexaminera le montant de l'allocation et l'augmentera, afin de compenser la hausse du coût de la vie.

Les enfants sont exposés à toutes sortes de risques, dont le travail forcé, le trafic et la traite de personnes, et les mariages forcés ou précoces. En prenant davantage de mesures pour aider les familles vulnérables qui ont regagné leur foyer à assurer leur subsistance, on peut s'attaquer aux facteurs économiques qui créent de tels problèmes de protection. L'Organisation continue en outre à appuyer des foyers-refuges accueillant des femmes et des jeunes filles dans des situations à risque, tout en recommandant d'autres solutions.

En ce qui concerne les déplacés internes, le HCR intervient à la fois auprès des populations déplacées de longue date et des personnes récemment déracinées. L'Afghanistan accueille par



Des rapatriés afghans en provenance du Pakistan reçoivent des provisions qui leur permettront de passer l'hiver à Kaboul.

ailleurs un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de la République islamique d'Iran, d'Iraq et du Pakistan. En l'absence de capacité nationale, le Haut Commissariat se charge de la détermination du statut de réfugié et est parvenu à réinstaller un petit nombre de réfugiés.

| Stratégie et activités en 2011 |

L'orientation et les priorités stratégiques générales du HCR sont exposées dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (ANDS) définie par le Gouvernement pour une durée quinquennale (2008-2012), à savoir : i) le rapatriement librement consenti des Afghans présents en République islamique d'Iran, au Pakistan et dans d'autres pays d'accueil ; ii) le renforcement de la capacité nationale de réintégration ;

Objectifs et cibles prioritaires

Protection contre la violence et l'exploitation

- Améliorer l'accès aux recours en justice.
 - ↻ La formation de juristes est entreprise et des actions commencent à être présentées en justice; le HCR mène un plaidoyer pour améliorer l'accès aux recours judiciaires nationaux et la capacité des institutions est renforcée.
 - ↻ Sept centres d'assistance juridiques sont renforcés ; des juristes sont formés et des actions sont présentées devant les tribunaux.
- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité des réponses apportées à ce problème.
 - ↻ Des mécanismes sont mis en place pour orienter les victimes ; le HCR se joint à d'autres organismes des Nations Unies pour mener des campagnes de sensibilisation, destinées à prévenir et à répondre à la violence sexuelle et sexiste.

Besoins et services essentiels

- Améliorer les abris et les infrastructures.
 - ↻ Les familles les plus vulnérables ayant regagné leur région d'origine reçoivent quelque 13 000 abris.

↻ Quelque 7 245 familles de déplacés internes bénéficient d'une aide en matière d'abris.

- Fournir des articles domestiques et d'hygiène essentiels à la population.
 - ↻ Plus de 31 000 familles reçoivent des articles domestiques et d'hygiène.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de retours volontaires.
 - ↻ Quelque 165 000 rapatriés reçoivent une allocation en espèces.
 - ↻ Quelque 10 000 déplacés internes bénéficient de l'aide du HCR pour regagner leur village d'origine.

Participation et autogestion communautaires

- Renforcer l'autosuffisance et améliorer la qualité des moyens d'existence.
 - ↻ Exécuter de petits projets axés sur la collectivité, en accordant la priorité aux communautés vivant dans les régions où les retours sont les plus nombreux.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	12
□ Effectifs totaux	360
Internationaux	31
Nationaux	321
JEA	2
VNU	6

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministères de la Condition féminine ; de l'Emploi, des Affaires sociales, des Martyrs et des Handicapés ; de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales ; des Réfugiés et des Rapatriés ; de la Santé publique ; de l'Agriculture, de l'Irrigation et de l'Élevage

ONG :

Afghan Agency for Integrated Development
Afghan Bureau for Reconstruction
Afghan Community Rehabilitation
Afghan General Help Coordination Office
Afghan Planning Agency
Afghan Public Welfare Organization
Conseil norvégien pour les réfugiés
Cooperation Centre for Afghanistan
Coordination of Humanitarian Assistance
Development and Humanitarian Services for Afghanistan
Engineering and Rehabilitation Service for Afghanistan
Human Dignity Society
Mediateck Afghanistan
National Consultancy and Relief Association
New Noor Rehabilitation Organization
Reconstruction and Employment Unit for Afghan Refugees
Sina Association Rehabilitation Service
Voluntary Association for the Rehabilitation of Afghanistan
Watan's Social and Technical Services Association
ZARDOZI – Markets for Afghanistan

Autres :

Afghanistan Research and Evaluation Unit
British Broadcasting Corporation
Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan
Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
Fonds de développement des Nations Unies
VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales

ONG :

Membres du module de protection
Membres du module des abris d'urgence et des articles non alimentaires
Équipes spéciales sur les déplacés internes à l'échelon national et régional
Équipe spéciale sur le logement, les terres et la propriété

Autres :

Banque mondiale
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
OIM

iii) le traitement des problèmes de déplacement interne ; iv) l'amélioration des conditions de séjour des Afghans vivant dans des pays voisins ; v) la promotion d'accords bilatéraux sur les migrations liées au travail.

Les faits nouveaux survenus dans la région et la situation difficile qui règne en Afghanistan semblent indiquer que le rapatriement restera certes une solution importante mais qu'à plus long terme les perspectives s'offrant aux Afghans demeurés hors de leur pays pourraient devenir plus viables. Il importe d'envisager la signature d'accords bilatéraux destinés à réguler les migrations temporaires liées au travail et reconnaissant la mobilité de la population afghane.

En ce qui concerne les solutions, le HCR s'attachera en premier lieu à améliorer la qualité de la réintégration des rapatriés dans leur région d'origine. La protection et l'assistance destinées aux plus vulnérables seront envisagées dans une perspective plus globale, intégrant des allocations en espèces, une aide dans le secteur des abris et des articles non alimentaires et des interventions visant à renforcer les moyens d'existence, ce qui augmentera les chances de réintégration durable.

Pour améliorer la protection, l'Organisation accordera davantage d'attention et de ressources au suivi sur le terrain, à l'évaluation, à l'analyse de la durabilité des retours, aux mouvements de réfugiés et aux mouvements migratoires, et aux problèmes de droits de l'homme qui en découlent. Une assistance juridique concrète sera offerte aux personnes relevant de sa compétence et la question des personnes privées de terres sera abordée.

Le HCR continuera à mener des opérations par l'intermédiaire de partenaires locaux et nationaux et consacrera davantage de ressources au renforcement de leurs

capacités. De par sa fonction de chef de file du module de protection, le HCR a eu la possibilité de travailler avec de petites ONG opérant dans des sites isolés, où elles ont accès aux secteurs accueillant des déplacés. Le Haut Commissariat prévoit d'accorder un soutien financier à ces acteurs afin de mieux aider les populations relevant de sa compétence. Il continuera également à diriger le module des abris d'urgence et des articles non alimentaires en Afghanistan.

○ Contraintes

L'environnement opérationnel étant imprévisible, l'Organisation cherchera à réaliser progressivement les objectifs fixés par l'ANDS, tout en améliorant ses interventions face aux différentes formes de déplacement. L'insécurité, l'instabilité politique et les problèmes économiques et sociaux perdureront vraisemblablement tout au long de l'année 2011. Le nombre de déplacés internes risque d'augmenter, en raison de l'intensification des opérations militaires dans le sud, l'ouest et le sud-est du pays.

De l'avis du HCR, il devrait être possible de trouver une solution aux litiges fonciers au moyen d'une approche intégrée, de proximité, bénéficiant à toutes les parties. Il se peut néanmoins que les rapatriés sans terre continuent à se déplacer.

L'accès aux régions où vivent les personnes déplacées par le conflit demeurera aléatoire et peu sûr, ce qui continuera d'entraver les opérations de protection et d'assistance de l'Organisation.

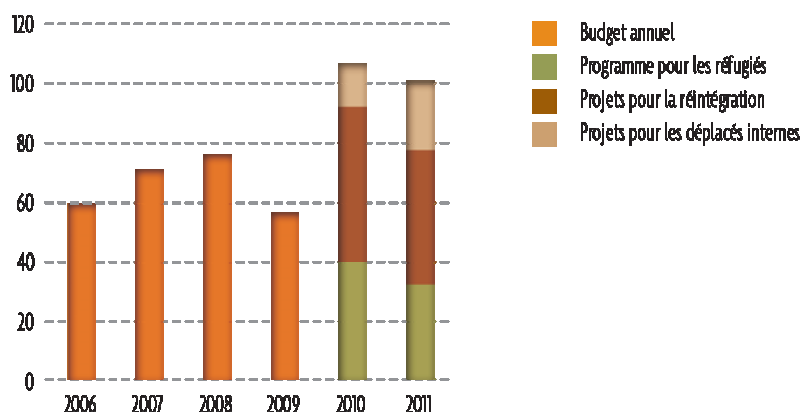
Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

En Afghanistan, les conditions de sécurité n'ont cessé de se dégrader depuis 2006, ce qui a entravé l'édification de l'État et la

Budget du HCR en Afghanistan 2006 – 2011

Millions (dollars E-U)



reconstruction, et limité l'accès de l'ONU à la moitié du territoire. Certaines zones accueillant un grand nombre de réfugiés rapatriés et de déplacés internes de retour sont néanmoins plus stables, de sorte que le HCR et ses partenaires peuvent s'y déplacer plus librement. En revanche, le Haut Commissariat n'a qu'un accès limité, voire inexistant, aux régions où se trouvent le plus grand nombre de personnes déplacées par le conflit. Dans ces secteurs, il a donc recours à ses partenaires d'exécution et à ses partenaires opérationnels locaux pour entrer en contact avec les personnes relevant de sa compétence.

Le HCR continuera de coopérer avec le ministère des Réfugiés et des Rapatriés ainsi qu'avec d'autres ministères clés dans le cadre de l'ANDS, afin de soutenir la réintégration des rapatriés et la protection des déplacés internes. Il cherchera également à renforcer sa coopération avec d'autres acteurs de premier plan, notamment avec le ministère des Affaires étrangères pour les questions liées aux migrations, avec le ministère de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales, principalement pour les projets d'ouvrages hydrauliques et le développement communautaire, avec le ministère de l'Aménagement et du Développement urbain, et avec le ministère de la Justice.

Les centres d'information et d'assistance juridique du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) appuieront le HCR en assurant des services juridiques et en formant les avocats, les juges, les autorités locales et les autres acteurs intervenant dans les systèmes informels de règlement des litiges. En coopération avec l'OIT et le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, le HCR dispensera des formations techniques aux rapatriés et les aidera à trouver un emploi. En ce qui concerne la

problématique de l'égalité des sexes, le Haut Commissariat coopère avec le ministère de la Condition féminine et des organisations locales issues de la société civile.

Au sein du système des Nations Unies, le HCR travaille avec la MANUA, l'OIT, l'OMS, ONU-Habitat, le PAM, le PNUD et l'UNICEF, ainsi qu'avec la Banque mondiale.

Le HCR continue à coprésider les Équipes spéciales sur les déplacés internes à l'échelle nationale et régionale, tout en jouant un rôle directeur dans l'Équipe spéciale sur le logement, les terres et la propriété.

Informations financières

Le budget 2011 reflète la réorientation du programme sur les solutions durables et une stratégie de réintégration globale, ainsi que l'attention persistante accordée à la protection. Ceci augmentera l'appui du HCR à la réintégration des réfugiés rapatriés en particulier, tout en stimulant les activités de protection et d'assistance auprès des déplacés internes, ainsi que la recherche de solutions durables à leur situation. Les principales augmentations observées dans le budget 2011, par rapport à 2010, concernent les coûts administratifs et les frais de personnel.

Dans l'actuelle structure budgétaire de l'opération en Afghanistan, les besoins initiaux des réfugiés rapatriés, par exemple l'allocation en espèces, sont financés au titre du pilier pour les réfugiés. Les besoins de réintégration des rapatriés, comme les interventions prévues dans les secteurs des abris, de l'eau et des moyens de subsistance, sont inclus dans le pilier pour la réintégration. Toutes les activités en faveur des déplacés internes, y compris les interventions en cas d'urgence, sont budgétées dans le quatrième pilier.

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Un grand nombre de réfugiés ne recevront pas d'allocations de transport et de réintégration, ce qui découragera les rapatriements.
- Bon nombre de familles réfugiées et déplacées sans abri ne bénéficieront d'aucune assistance dans ce secteur lorsqu'elles regagneront leur village. D'autres familles déplacées ne recevront pas d'abris d'urgence composés d'une pièce ni de matériaux pour abris, ce qui augmentera le risque de déplacements secondaires.
- Les communautés vulnérables vivant dans des zones où les retours sont très nombreux ne bénéficieront pas de projets de renforcement des moyens d'existence augmentant leur capacité d'absorption des réfugiés et des déplacés de retour.
- Les interventions d'urgence du HCR, visant à parer à de nouveaux déplacements et à répondre aux besoins critiques des déplacés internes et des personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence pendant les froides périodes hivernales, seront interrompues.

Budget 2011 pour l'Afghanistan (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	290 910	0	0	290 910
Cadre administratif national	0	0	313 832	313 832
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	313 832	313 832
Politiques de migrations nationales et régionales	0	1 570 566	0	1 570 566
Coopération avec les partenaires	290 910	370 566	313 832	975 308
Gestion des urgences	290 910	0	313 832	604 741
Sous-total	872 730	1 941 132	1 255 326	4 069 188

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	66 410	0	0	66 410
Enregistrement et établissement de profils	229 862	741 132	173 974	1 144 967
Accès aux procédures d'asile	66 410	0	0	66 410
Détermination de statut juste et efficace	66 410	0	0	66 410
Regroupement familial	296 271	0	0	296 271
Documents d'état civil	0	0	173 974	173 974
Sous-total	725 363	741 132	347 947	1 814 442
Protection contre la violence et l'exploitation				
Effets du conflit armé	0	247 044	0	247 044
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	0	397 044	326 275	723 319
Détention non arbitraire	50 222	0	0	50 222
Accès aux solutions juridiques	50 228	1 547 044	626 275	2 223 547
Sous-total	100 450	2 191 132	952 549	3 244 132
Besoins élémentaires et services essentiels				
Sécurité alimentaire	0	501 707	256 910	758 616
Eau	0	1 133 707	936 910	2 070 616
Abris et autres infrastructures	0	21 534 347	7 797 110	29 331 456
Articles ménagers et d'hygiène de base	120 456	3 638 707	3 356 970	7 116 133
Soins de santé primaire	648 633	564 757	272 750	1 486 139
Éducation	0	501 707	0	501 707
Services d'assainissement	0	501 707	256 910	758 616
Sous-total	769 089	28 376 638	12 877 558	42 023 285
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	0	526 513	0	526 513
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	526 513	0	526 513
Autosuffisance et moyens d'existence	0	4 985 463	3 366 926	8 352 389
Sous-total	0	6 038 489	3 366 926	9 405 414
Solutions durables				
Stratégie de solutions durables	0	0	249 861	249 861
Retour volontaire	23 613 437	924 113	1 345 941	25 883 490
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	1 509 734	520 816	2 030 549
Réinstallation	110 456	0	0	110 456
Appui à l'intégration sur place	0	0	249 861	249 861
Réinstallation des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	249 861	249 861
Sous-total	23 723 893	2 433 846	2 616 340	28 774 079
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	182 402	194 580	249 329	626 312
Mobilisation des ressources	182 402	194 580	249 329	626 312
Partenariats	182 402	194 580	249 329	626 312
Information publique	246 402	231 580	249 329	727 312
Sous-total	793 610	815 320	997 318	2 606 248
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 016 854	0	0	2 016 854
Gestion de programme, coordination et appui	2 737 119	2 532 995	912 373	6 182 486
Sous-total	4 753 973	2 532 995	912 373	8 199 341
Total	31 739 109	45 070 684	23 326 337	100 136 130
Budget 2010 révisé	39 876 497	51 471 572	14 908 617	106 256 686